

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET TECHNIQUE OUTRE-MER  
20, rue Monsieur  
PARIS VII<sup>o</sup>

COTE DE CLASSEMENT N° 1807

SOCIOLOGIE - ETHNOLOGIE

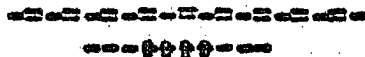
L'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS RURALES : LE REGROUPEMENT DES  
VILLAGES AU GABON

par

G. BALANDIER

## L'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS RURALES :

### LE REGROUPEMENT DES VILLAGES AU GABON



Suppression  
référé à la  
niveau local  
et métropolitain.

G.B

Le programme de modernisation et d'équipement de l'Afrique Equatoriale Française exigeait que l'effort portât d'abord sur les agglomérations urbaines. L'actuel développement de Brazzaville et des principales villes de la Fédération est le témoignage de cette action. Le Haut-Commissariat pense qu'il est maintenant possible, et indispensable, de s'attacher aux problèmes posés par les populations rurales.

Le Gabon, en raison de sa situation démographique et des nécessités économiques, sur le premier Territoire à bénéficier de cette action. Le député du Gabon, M. J.H. AUBAME, avait soumis aux autorités administratives un projet destiné à permettre la stabilisation et la modernisation des villages gabonais. A la suite des enquêtes méthodiques réalisées, par les Administrateurs au niveau de chacun des Districts, le Haut-Commissaire décide d'envoyer, au Gabon, une mission sociologique chargée d'y étudier des problèmes humains. De janvier à mars 1949 (M. BALANDIER, chargé de la Section de Sociologie à l'Institut d'Etudes Centrafricaines) de janvier à mars 1950 (MM. BALANDIER et PAUVERT) une documentation précise fut réunie qui donna matière à deux rapports apportant des suggestions pratiques.

C'est sur cette base que se tint à Brazzaville, le 22 Août 1950, une Conférence présidée par le Haut-Commissaire, M. PELIEU, Gouverneur du Gabon, MM. AUBAME et REGNIOT, Représentants de ce

.....

...

Territoire, les Directeurs des Services Fédéraux intéressés et les Sociologues du Gouvernement Général y mirent au point les modalités de réalisation.

Une équipe de techniciens, chargée de l'exécution du projet, doit quitter Brazzaville le 7 Septembre 1950. Sous la responsabilité d'un sociologue, M. PAUVERT, elle comprend : un médecin, un agent de l'Agriculture, un géomètre et un second sociologue.-

Le financement d'une telle entreprise sera assuré grâce à une dotation, au Crédit de l'A.E.F., en vue de "l'amélioration de l'habitat" et aux crédits, prévus au titre du Plan, en faveur des Centres Cantonaux Ruraux. En fonction des possibilités financières immédiates, les premiers centres à réaliser sont choisis dans les quatre plus importantes Régions (Ngounié, Nyanga, Ogooué-Maritime et Woleu-Ntem).

L'équipe, devant assurer la préparation et la mise en route, travaillera en collaboration étroite avec les fonctionnaires de commandement chargés de faire procéder à l'exécution. Lorsque l'emplacement du nouveau village aura été précisé par les responsables locaux, l'agent de l'Agriculture et le médecin, l'édification des bâtiments d'usage public (maison commune, école, dispensaire et, au Woleu-Ntem, coopérative) sera immédiatement entreprise. Les cases d'habitation, d'un type étudié par les Travaux Publics, seront construites par les villageois aidés matériellement et conseillés. Dans le cadre de ces villages modernisés, un effort d'éducation du paysan et d'action sociale sera poursuivi. Le commerce local participera à cette entreprise, la boutique étant un des éléments propres à attirer et maintenir la population

Le développement de sens de la propriété individuelle et collective, la création, dans certains cas, de bois cantonaux et banaux agiront dans le sens de cette fixation.

Les difficultés qui s'attachent à une telle entreprise sont réelles. Elle seront largement compensées par le bénéfice qui résultera de la réussite et la preuve qu'elle apportera de l'action sociale en faveur des populations rurales que désire maintenant entreprendre le Gouvernement Général./.-

G. Balanier.

Brazzaville, le 2 Septembre 1950.